

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT  
VILLE D'ESTÉREL

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel, sous la présidence du Maire, tenue au lieu des séances, le vendredi 16 décembre 2016 à 17 h 00 et à laquelle sont présents les membres suivants formant quorum :

Monsieur Jean-Pierre Nepveu, Maire  
Monsieur Roger Martel, Conseiller au poste numéro 2  
Monsieur Bruce Zikman, Conseiller au poste numéro 3  
Monsieur Michael Ray, Conseiller au poste numéro 5  
Madame Christine Corriveau, Conseillère au poste numéro 6

Est absent :

Monsieur Jean-Jacques Desjardins, Conseiller au poste numéro 4

Est également présent le greffier, Monsieur Luc Lafontaine

\*\*\*\*\*

Le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et propose l'ordre du jour suivant :

- 1 Adoption de l'ordre du jour
- 2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 novembre 2016
- 3 Comptes payés et comptes à payer
- 4 Dépôt du rapport de délégation de pouvoirs du directeur général
- 5 Explications données par le Maire sur les points inscrits à l'ordre du jour et première période de questions
- 6 Administration
  - 6.1 Adoption – Règlement numéro SQ 03-2012-04 modifiant le règlement numéro SQ 03-2012 tel qu'amendé concernant la circulation et le stationnement dans la Ville d'Estérel
  - 6.2 Fonds de roulement – Affectations
  - 6.3 Comptabilisation de certaines dépenses d'investissement
  - 6.4 Approbation des réaffectations budgétaires
  - 6.5 Surplus accumulé non affecté – Affectation pour rénovation au bâtiment du Parc Thomas-Louis-Simard
  - 6.6 Adoption – Règlement numéro 2016-653 établissant les taux de taxes, les compensations et les conditions de perception pour l'année financière 2017
  - 6.7 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du Conseil
- 7 Urbanisme
  - 7.1 Autorisation de signature – Entente relative à des travaux d'aménagement au 3, avenue des Sittelles

- 7.2 P.I.I.A. – Lot 5 508 667, 16, avenue des Engoulevents – Construction d'un agrandissement au bâtiment principal et d'une véranda et rénovation intérieure et extérieure
  - 7.3 Avis de motion – Règlement numéro 2016-654 amendant le règlement sur le zonage numéro 2006-493 tel qu'amendé afin d'y ajouter des dispositions réglementaires sur l'aménagement d'un quai
  - 7.4 Avis de motion – Règlement numéro 2016-655 amendant le règlement sur les dérogations mineures numéro 2006-498 tel qu'amendé afin de permettre l'étude d'une demande concernant la superficie, la largeur et la longueur d'un quai et d'une passerelle
  - 7.5 Avis de motion – Règlement numéro 2016-656 amendant le règlement sur l'émission des permis et certificats numéro 2006-496 tel qu'amendé afin de définir les documents requis lors d'une demande de certificat d'autorisation pour l'aménagement d'un quai
  - 7.6 Nomination d'un membre – Comité consultatif d'urbanisme
- 8 Travaux publics
    - 8.1 Octroi d'un contrat – Travaux d'ingénierie pour le projet de réfection du réseau routier 2017
  - 9 Hygiène du milieu - Environnement - Loisirs
    - 9.1 Aucun sujet à traiter
  - 10 Correspondance
  - 11 Deuxième période de questions
  - 12 Autres sujets
  - 13 Levée de la séance

\*\*\*\*\*

2016-12-173

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Madame Christine Corriveau, appuyé par Monsieur Michael Ray et résolu que ce Conseil :

**ADOpte** l'ordre du jour tel que proposé avec dispense de lecture et laisse le point autres sujets ouvert.

Adoptée à l'unanimité

2016-12-174

2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 NOVEMBRE 2016**

**CONSIDÉRANT** qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 novembre 2016 a été remise à chaque membre du Conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

**POUR CE MOTIF :**

Il est proposé par Monsieur Roger Martel, appuyé par Monsieur Bruce Zikman et résolu que ce Conseil :

**ADOPTE** le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 18 novembre 2016 tel que déposé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité

2016-12-175

3. **COMPTES PAYÉS ET COMPTES À PAYER**

**CONSIDÉRANT** la liste des comptes payés et des comptes à payer jointe en annexe;

**POUR CE MOTIF :**

Il est proposé par Monsieur Roger Martel, appuyé par Monsieur Michael Ray et résolu que ce Conseil :

**APPROUVE** la liste des comptes en date du 16 décembre 2016 au montant de 739 535.01 \$ dont :

- 371 716.48 \$ sont des comptes payés;
- 367 818.53 \$ sont des comptes à payer.

Adoptée à l'unanimité

4. **DÉPÔT DU RAPPORT DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

En vertu du règlement numéro 2006-479 intitulé « Règlement pour déléguer, au directeur général, le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats », le directeur général soumet son rapport de délégation, tel qu'exigé par l'article 2 dudit règlement.

5. **EXPLICATIONS DONNÉES PAR LE MAIRE SUR LES POINTS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR ET PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

6. **ADMINISTRATION**

2016-12-176

6.1 **ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO SQ 03-2012-04 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO SQ 03-2012 TEL QU'AMENDÉ CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT DANS LA VILLE D'ESTÉREL**

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Estérel a adopté un règlement portant le numéro SQ 03-2012 concernant la circulation et le stationnement dans la Ville d'Estérel;

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Estérel désire ajouter une modification à l'annexe « D-1 » dudit règlement, retirer l'article 10.1 et ajouter un article 25.1 prévoyant que le stationnement peut être permis dans le stationnement municipal de l'avenue d'Anjou pour les détenteurs de vignettes et quelles sont les modalités entourant l'émission de celles-ci;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 18 novembre 2016;

**CONSIDÉRANT** que les formalités de dispense de lecture prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) ont été respectées;

**CONSIDÉRANT** que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement;

**CONSIDÉRANT** que l'objet du règlement numéro SQ 03-2012-04 a été mentionné à haute voix;

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Monsieur Michael Ray et résolu que ce Conseil :

**ADOpte** le règlement numéro SQ 03-2012-04 modifiant le règlement numéro SQ 03-2012 tel qu'amendé concernant la circulation et le stationnement dans la Ville d'Estérel.

Madame la Conseillère Christine Corriveau vote  
contre l'adoption de cette résolution

Adoptée à la majorité

2016-12-177 6.2

**FONDS DE ROULEMENT – AFFECTATIONS**

**CONSIDÉRANT** que la Ville a effectué des dépenses d'investissement, lesquelles se détaillent comme suit :

| Projet  | Montant de la dépense | Période de remboursement |
|---|-----------------------|--------------------------|
| Travaux de cloisonnement de la salle du Conseil (Final) | 1 946.37 \$           | 10 ans                   |
| Téléviseur et toiles pour la salle du Conseil           | 7 451.85 \$           | 5 ans                    |
| Bouées  | 8 475.53 \$           | 5 ans                    |
| Remorque pour le panneau de vitesse                     | 1 244.52 \$           | 10 ans                   |
| Ponton  | 8 500.00 \$           | 10 ans                   |
| Remorque pour le ponton                                 | 2 500.00 \$           | 10 ans                   |
| Fosse septique à l'hôtel de ville                       | 9 658.85 \$           | 10 ans                   |
| Réparation de la rétrocaveuse                           | 22 813.78 \$          | 5 ans                    |
| Véhicule pour le Service de protection                  | 22 572.31 \$          | 2 ans                    |

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'autoriser la trésorière à rembourser les dépenses d'investissement à même le fonds de roulement;

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Monsieur Michael Ray, appuyé par Monsieur Roger Martel et résolu que ce Conseil :

**AUTORISE** le remboursement des dépenses d'investissement énumérées ci-haut pour un montant total de 85 163.21 \$ à même le fonds de roulement;

**FIXE** la période de remboursement de ces dépenses telle qu'indiquée au tableau ci-haut, conformément aux dispositions de l'article 569 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Adoptée à l'unanimité

2016-12-178 6.3 **COMPTABILISATION DE CERTAINES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Estérel a effectué des dépenses d'investissement pour un montant de 61 724.97 \$, lesquelles se détaillent comme suit :

|  |              |
|--|--------------|
| Barrière électrique                      | 15 111.11 \$ |
| Stationnement municipal – Avenue d'Anjou | 12 423.06 \$ |
| Règlement hors Cour – Lot 5 508 281      | 10 000.00 \$ |
| Réfection du réseau routier 2016         | 24 190.80 \$ |

**POUR CE MOTIF :**

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Madame Christine Corriveau et résolu que ce Conseil :

**FINANCE** les dépenses d'investissement ci-haut mentionnées à même le surplus généré par les revenus excédentaires non budgétisés.

Adoptée à l'unanimité

2016-12-179 6.4 **APPROBATION DES RÉAFFECTATIONS BUDGÉTAIRES**

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de réaffecter certains postes budgétaires de l'exercice 2016 tel que le démontre un rapport émis par le Service de la trésorerie;

**POUR CE MOTIF :**

Il est proposé par Monsieur Roger Martel, appuyé par Monsieur Bruce Zikman et résolu que ce Conseil :

**APPROUVE** les réaffectations budgétaires telles qu'indiquées au rapport joint en annexe.

Adoptée à l'unanimité

2016-12-180 6.5 **SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ – AFFECTATION POUR RÉNOVATION AU BÂTIMENT DU PARC THOMAS-LOUIS-SIMARD**

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Estérel a procédé à la rénovation du bâtiment du Parc Thomas-Louis-Simard, au 40, chemin des Deux-Lacs;

**CONSIDÉRANT** que les frais associés à cette dépense n'ont pas été budgétés en début d'année;

**CONSIDÉRANT** que la dépense nette associée à cette dépense est de 89 350.47 \$;

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Monsieur Roger Martel, appuyé par Monsieur Michael Ray et résolu que ce Conseil :

**AFFECTE** un montant de 89 350.47 \$ de son surplus accumulé non affecté pour défrayer le coût de cette dépense.

Adoptée à l'unanimité

2016-12-181

6.6

**ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-653 ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES, LES COMPENSATIONS ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2017**

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Estérel désire prévoir des règles relatives au paiement des taxes municipales, des compensations pour les services municipaux, les conditions de perception ainsi que les tarifs pour la fourniture de certains biens;

**CONSIDÉRANT** que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du Conseil tenue le 18 novembre 2016;

**CONSIDÉRANT** que les formalités de dispense de lecture prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) ont été respectées;

**CONSIDÉRANT** que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement;

**CONSIDÉRANT** que l'objet du règlement numéro 2016-653 a été mentionné à haute voix;

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Madame Christine Corriveau et résolu que ce Conseil :

**ADOpte** le règlement numéro 2016-653 établissant les taux de taxes, les compensations et les conditions de perception pour l'année financière 2017.

Adoptée à l'unanimité

6.7

**DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

Le directeur général dépose, conformément à l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2), la déclaration mise à jour des intérêts pécuniaires d'un membre du Conseil, à savoir :

- Monsieur Jean-Jacques Desjardins, conseiller au poste numéro 4.

7. **URBANISME**

2016-12-182 7.1 **AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE RELATIVE À DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT AU 3, AVENUE DES SITELLES**

**CONSIDÉRANT** qu'une entente doit être conclue entre la Ville et la propriétaire du 3, avenue des Sittelles, relativement à des travaux d'aménagement qui seront effectués dans l'emprise municipale de l'avenue des Sittelles;

**POUR CE MOTIF :**

Il est proposé par Monsieur Roger Martel, appuyé par Monsieur Bruce Zikman et résolu que ce Conseil :

**AUTORISE** le directeur général, Monsieur Luc Lafontaine, à signer, pour et au nom de la Ville d'Estérel, une entente relative à des travaux d'aménagement qui seront effectués dans l'emprise municipale de l'avenue des Sittelles.

Adoptée à l'unanimité

2016-12-183 7.2 **P.I.I.A. – LOT 5 508 667, 16, AVENUE DES ENGOULEVENTS – CONSTRUCTION D'UN AGRANDISSEMENT AU BÂTIMENT PRINCIPAL ET D'UNE VÉRANDA ET RÉNOVATION INTÉRIEURE ET EXTÉRIEURE**

**CONSIDÉRANT** la demande déposée par le requérant pour l'obtention d'un permis de construction pour la construction d'un agrandissement au bâtiment principal et d'une véranda ainsi que la rénovation intérieure et extérieure;

**CONSIDÉRANT** que le requérant doit présenter un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

**CONSIDÉRANT** que le requérant a remis au Service de l'urbanisme, avec sa demande :

- Échantillons;
- Photos;
- Dépliants;
- Plan cadastral;
- Plan d'architecture;
- Plan projet d'implantation;

**CONSIDÉRANT** que les travaux prévus respectent les critères d'évaluation et les orientations du règlement sur les P.I.I.A. numéro 2006-499 et ses amendements;

**CONSIDÉRANT** que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro CCU16-1203, recommande l'acceptation de la demande telle que présentée par le requérant;

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Monsieur Michael Ray, appuyé par Monsieur Bruce Zikman et résolu que ce Conseil :

**APPROUVE** le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'un agrandissement au bâtiment principal et d'une véranda ainsi que la rénovation intérieure et extérieure, tel que présenté par le requérant.

Adoptée à l'unanimité

Avis de motion

7.3 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-654 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE NUMÉRO 2006-493 TEL QU'AMENDÉ AFIN D'Y AJOUTER DES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES SUR L'AMÉNAGEMENT D'UN QUAÏ**

Avis de motion est donné par Monsieur Roger Martel à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement numéro 2016-654 amendant le règlement sur le zonage numéro 2006-493 tel qu'amendé afin d'y ajouter des dispositions réglementaires sur l'aménagement d'un quai.

Avis de motion

7.4 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-655 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES NUMÉRO 2006-498 TEL QU'AMENDÉ AFIN DE PERMETTRE L'ÉTUDE D'UNE DEMANDE CONCERNANT LA SUPERFICIE, LA LARGEUR ET LA LONGUEUR D'UN QUAÏ ET D'UNE PASSERELLE**

Avis de motion est donné par Monsieur Roger Martel à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement numéro 2016-655 amendant le règlement sur les dérogations mineures numéro 2006-498 tel qu'amendé afin de permettre l'étude d'une demande concernant la superficie, la largeur et la longueur d'un quai et d'une passerelle.

Avis de motion

7.5 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-656 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 2006-496 TEL QU'AMENDÉ AFIN DE DÉFINIR LES DOCUMENTS REQUIS LORS D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN QUAÏ**

Avis de motion est donné par Monsieur Roger Martel à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement numéro 2016-656 amendant le règlement sur l'émission des permis et certificats numéro 2006-496 tel qu'amendé afin de définir les documents requis lors d'une demande de certificat d'autorisation pour l'aménagement d'un quai.

2016-12-184

7.6 **NOMINATION D'UN MEMBRE – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de procéder à la nomination d'un nouveau membre pour le Comité consultatif d'urbanisme;

**POUR CE MOTIF :**

Il est proposé par Monsieur Roger Martel, appuyé par Monsieur Michael Ray et résolu que ce Conseil :

**NOMME** Monsieur Rémi Beaudry à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme pour la période se terminant à la séance du mois de novembre 2017.

Adoptée à l'unanimité



8. **TRAVAUX PUBLICS**

2016-12-185

8.1 **OCTROI D'UN CONTRAT – TRAVAUX D'INGÉNIERIE POUR LE PROJET DE RÉFECTION DU RÉSEAU ROUTIER 2017**

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Estérel désire procéder à la réfection des chemins suivants :

- Dupuis, chemin (350 mètres);
- Chantilly, place de (150 mètres);
- Grenoble, avenue de;
- Geais, place des;
- Geais, avenue des;
- Guyenne, avenue de;
- Merles, avenue des;
- Sternes, avenue des;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu que le Conseil mandate une firme d'ingénierie pour la confection des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux;

**CONSIDÉRANT** que les travaux prévus comprennent l'enlèvement du pavage, l'ajout de matériel granulaire, le nouveau pavage et l'amélioration du drainage;

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Madame Christine Corriveau et résolu que ce Conseil :

**OCTROIE** un contrat concernant les travaux d'ingénierie pour le projet de réfection du réseau routier 2017, pour un montant de 21 700 \$, taxes en sus, à la firme d'ingénierie Mirtec;

**AUTORISE** le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs à ce contrat.

Adoptée à l'unanimité

9. **HYGIÈNE DU MILIEU - ENVIRONNEMENT - LOISIRS**

9.1 Aucun sujet à traiter

10. **CORRESPONDANCE**

11. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

12. **AUTRES SUJETS**

2016-12-186

13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Monsieur Michael Ray et résolu que ce Conseil :

**LÈVE ET TERMINE** la présente séance à 17 h 38, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée à l'unanimité

---

Jean-Pierre Nepveu  
Maire

---

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.  
Greffier

*Je, Jean-Pierre Nepveu, Maire d'Estérel, confirme l'adoption de toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19).*